

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil de
Territoires du 20 Mars 2018
arrêtant le PLU



la Courneuve



93027_sup_20180320

Tome 2 - 2.1 - Annexes servitudes d'utilité publique et autres

2.1.2.a - Arrêté préfectoral n°2015-3221 du 26/11/2015 instituant sur la commune de la Courneuve des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
2.1.1.b - Plan des servitudes d'utilité publique - 01/03/2017

2.1.2.b - Courrier en date du 21/11/2015 concernant l'instauration des servitudes d'utilité publique aux abords des canalisations de transport de matières dangereuses